

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020

5^{ème} commission – rapport n°4

Aides financières en faveur des associations et /ou organismes oeuvrant dans les domaines de la jeunesse du sport et des anciens combattants et victimes de guerre.

**Amendement déposé par Lionel BARD
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Cet amendement a pour objet de modifier le point n°1 des subventions attribuées pour la jeunesse.

Devant les enjeux vitaux du dérèglement climatique et l'urgence de modifier l'impact des activités humaines qui ont participé activement à amplifier les perturbations écosystémiques, il semble judicieux de protéger la jeunesse en lui garantissant les meilleures conditions d'habitabilité de la planète.

Dans cet esprit, il est inconcevable et irresponsable de financer la pratique amateur du vol en avion par des collégiens.

L'amendement vise donc à modifier les crédits prévus à l'annexe 1 pour supprimer la subvention au comité départemental aéronautique de la Côte-d'Or et augmenter la subvention à l'ADDAMIR à 40 000€ afin de soutenir plus activement des activités artistiques et créatives qui visent à l'épanouissement des jeunes dans le respect de l'environnement, dont l'humanité est membre et pas au dessus !

Le tableau d'attribution des subventions est modifié comme suit :

Demandeur	Canton	Numéro dossier	Montant proposé
COMITE DEPARTEMENTAL AERONAUTIQUE DE COTE D'OR (ADACCO)	SEMUR EN AUXOIS	1343	0 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION U MILEIU RURAL DE COTE D'OR	DIJON 5	1084	40 000 €
		Somme des montants proposés	40 000 €